

**FICHE D'INFORMATIONS  
LEGALES 2020  
AP Conseil**

Conforme à l'article 325-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers  
Conforme aux articles L520-1, R520-1 et R520-2 du Code des Assurances relatifs aux Courtiers d'assurances

**L'ENTREPRISE**

AP CONSEIL Sarl au capital social de 120.000€ - RCS Metz SIREN : 394 299 903 NAF/APE : 6622Z  
Siège : 23 rue de Sarre 57070 METZ – 03.87.69.04.04 ou @ : alainpolo@apconseil.fr

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par **AP CONSEIL et sa maison mère AP CONSEIL PATRIMOINE** pour le bon déroulement de nos missions de Courtier en Assurances. Elles sont conservées le temps nécessaire à l'accomplissement de l'objectif poursuivi lors de la collecte et le cas échéant durant la relation contractuelle. Elles sont destinées à notre cabinet pour la tenue de votre dossier, à nos partenaires en cas de relation contractuelle et à notre logiciel Excalibur (Netconsult) et Prisme (Manymore). Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Alain POLO : alainpolo@apconseil.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL. Notre politique de protection des données fait l'objet d'une note globale à votre disposition sur simple demande.

**Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :**

**STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE**

N° ORIAS 07002739 : adresse internet : [www.orias.fr](http://www.orias.fr). Organisme placé sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) Adresse courrier : 4 place de Budapest 75009 Paris. Site internet : <https://acpr.banque-france.fr>

**-CGP (Conseil en Gestion de Patrimoine)**

Diplômé de l'ESCP (Ecole Supérieure de Commerce de Paris - Promo 87)

DECF –Diplôme Etudes Comptables et Financières

Diplômé Chambre de Commerce Américaine et Chambre de Commerce Allemande

Membre de l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers)

**-IAS (Intermédiaire en Assurance)**

Activité principale : Assurance de Personnes et IARD

Membre de l'ANACOFI- Assurance

**Pour l'ensemble de ces activités :**

Votre conseiller dispose, conformément à la loi, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de :

- AIG pour les garanties Responsabilité Civile Professionnelle,  
Pour des montants de 1.500.000€ par sinistre et 2.000.000€ par période d'assurances  
Sous le N° de police : 7952391
- AMLIN Caution pour la garantie financière pour un montant de 115.000€  
Sous le N° de police : 2015PFC017

Une copie des attestations vous sera communiquée sur simple demande au siège social de la Sarl AP CONSEIL 23 rue de Sarre 57070 Metz ou à [alainpolo@apconseil.fr](mailto:alainpolo@apconseil.fr)

### Principaux Partenaires COMPAGNIES et FOURNISSEURS

Sur simple demande, nous vous communiquerons l'ensemble des partenaires avec lesquels nous avons un accord. Toutefois, nous vous indiquons nos partenaires principaux :

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AXA	Compagnie d'assurance	Partenariat  ↓  ↓  ↓  ↓  ↓  ↓  ↓  ↓  ↓  ↓  ↓  ↓  ↓	Commission  ↓  ↓  ↓  ↓  ↓  ↓  ↓  ↓  ↓  ↓  ↓  ↓
AXA Luxembourg	Compagnie d'assurance		
Gan Eurocourtage	Compagnie d'assurance		
ALLIANZ	Compagnie d'assurance		
GENERALI	Compagnie d'assurance		
AIG	Compagnie d'assurance		
LA PARISIENNE	Courtier grossiste		
SOLLY AZAR	Courtier grossiste		
NETVOX	Compagnie d'assurance		
ZEPHIR	Compagnie d'assurance		
AVIVA	Courtier grossiste		
UNIM	Courtier grossiste		
APRIL	Courtier grossiste		
ALPTIS	Compagnie d'assurance		
CIPRES	Compagnie d'assurance		
METLIFE	Courtier		

Aucun partenaire, compagnie ou fournisseur, ne détient de parts de notre Cabinet.

Nos fournisseurs en base de données et agrégateur sont NETCONSULT et MANYMORE.  
Notre prestataire informatique ENTROPIA est en charge de nos solutions de conservation et de sécurité des données informatiques, sur nos supports fixes et mobiles.

**Ces Partenaires ont été choisis car ils sont des références incontestables sur le Marché de l'Assurance.**

**Nous gérons avec notre équipe de 7 personnes 1.900 Clients, 4.200 contrats, environ 80.000.000 € d'Actifs, depuis 1993 (27 ans).**

#### **MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL**

**Rémunération par commission sur les activités IARD et Prévoyance :**

- Pour les assurances : le Conseiller est rémunéré par l'assureur sur une quote-part des primes versées.

**Rémunération par commission sur les Actifs Financiers :**

- le Conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent des commissions sur en-cours prélevées sur les frais de gestion. Cette somme est au maximum de 1%.

Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant comme intermédiaire, peut être obtenu par le Client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation de ses produits. Le Conseiller s'engage à assister le Client dans l'obtention de ces informations.

- **Rémunération par honoraires (au titre du Conseil)**

La base de facturation est de 250 € Hors taxes de l'heure (300 € TTC)

La rémunération dépendra de la mission confiée. Une exemption de paiement d'honoraires peut s'appliquer. Le montant de la rémunération sera défini préalablement à toute mission et figurera dans la lettre de mission. Le client recevra ce document remis à jour tous les ans. Sinon, il peut en faire la demande par e-mail : [alainpolo@apconseil.fr](mailto:alainpolo@apconseil.fr)

#### **MODE DE COMMUNICATION**

Les contacts entre le Conseiller et le Client pourront s'effectuer par courrier, par courriel, par téléphone, ou par SMS.

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Art. 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n°2012-07 du 13/07/12 – Maj 24/04/13, 20/11/13, 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017.

Pour toute réclamation, vous disposez des facultés de saisines suivantes :

## MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Par courrier : AP CONSEIL - Alain POLO - 23 rue de Sarre 57070 METZ

Par mail : alainpolo@apconseil.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

### Médiateur – Traitement des réclamations :

Pour tout litige concernant l'entreprise, vous pouvez saisir le médiateur de l'ANACOFI, dont votre conseiller s'est engagé à respecter la charte de bonne conduite :

Le Médiateur de l'ANACOFI, 92 , rue d'Amsterdam 75009 PARIS - [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)

Pour tout litige concernant un produit d'assurance, vous pouvez saisir le médiateur suivant : La Médiation de l'Assurance (LMA), TSA 50110 – 75441 PARIS CEDEX 09 via le site <http://www.mediation-assurance.org>.

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client.

Je consens expressément au traitement par AP CONSEIL de mes données à caractère personnel dans les conditions rappelées en début de document :  Oui  Non

Fait à Metz, le 2020

Client(s) : NOM :  
Prénom :

Conseiller Alain Polo

Signatures :